



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PLATINIUM LATITUDE – ISIN Part C : FR0010308114

Ce FCP est géré par Platinum Gestion
OPCVM de droit français

► Objectifs et Politique d'investissement

Platinum Latitude est un FCP international associant plusieurs classes d'actifs entre elles. L'objectif de l'OPCVM est de surperformer, sur la durée recommandée de 4 ans, l'ESTER capitalisé +4% tout en recherchant un fort niveau de diversification.

Le gérant intègre les différents niveaux de risque de ces actifs afin de proposer ce qu'il estime être une répartition efficiente d'actifs. Le fonds est géré de manière discrétionnaire et active. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, les gérants effectuent une analyse des données macroéconomiques pour déterminer la répartition entre classes d'actifs. La gestion est discrétionnaire. 3 stratégies sont utilisées :

1) **Stratégie « actions »** permettant une exposition à différents secteurs, zones géographiques et tailles de capitalisation. La sélection est réalisée via des OPC et ETF (jusqu'à 50%), des actions en direct pour le marché européen (jusqu'à 50%) et des instruments dérivés (voir ci-dessous pour les limites).

2) **Stratégie « rendement obligataire »**, gérée sans contrainte de sensibilité et qui pourra être investie indifféremment en émetteurs des secteurs public et privé, de notation « investment grade » et « spéculative ». La sélection est réalisée intégralement via OPC et ETF (jusqu'à 100%), et/ou via instruments dérivés (voir ci-dessous pour les limites).

3) **Stratégie « rendement décorrélé »** investie exclusivement via des OPC mettant en œuvre des stratégies de performance absolue avec une faible corrélation aux indices de marché.

Le degré d'exposition aux matières premières est limité à 10% de l'actif net et ne pourra se faire que via des OPC et/ou des ETF.

Le niveau d'exposition global de l'OPCVM aux pays émergents est limité à 50% de l'actif (en combinant l'exposition actions, obligations et devises émergentes).

Le niveau maximal d'exposition au risque de change est de 100%.

Le cœur de portefeuille peut être complété par l'utilisation d'instruments dérivés cotés sur des marchés organisés (futures, options) en vue de couvrir tout ou partie du portefeuille. Ces instruments pourront également être utilisés de manière limitative (50% du portefeuille) à des fins d'exposition dans le cadre de l'objectif de gestion. Ils peuvent entraîner une surexposition globale de 50%.

En outre, le fonds peut investir au-delà de 20% en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% de l'actif du FCP peut être investi dans des FIA respectant les 4 critères définis à l'article R214-13 du Code monétaire et financier, sauf liquidités accessoires.

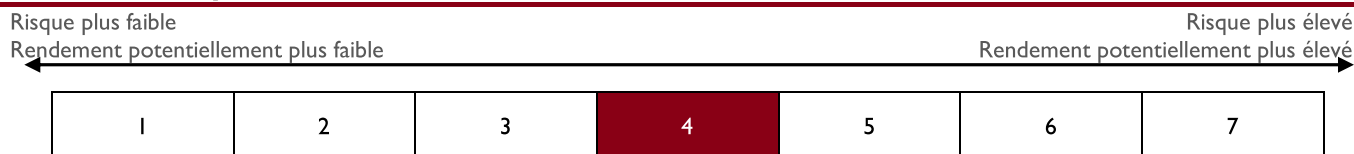
Souscriptions/Rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 14h30 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA) (ou autre).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement recommandée : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

► Profil de risque et de rendement



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Cet OPCVM est classé en catégorie 4 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes. En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

► Frais

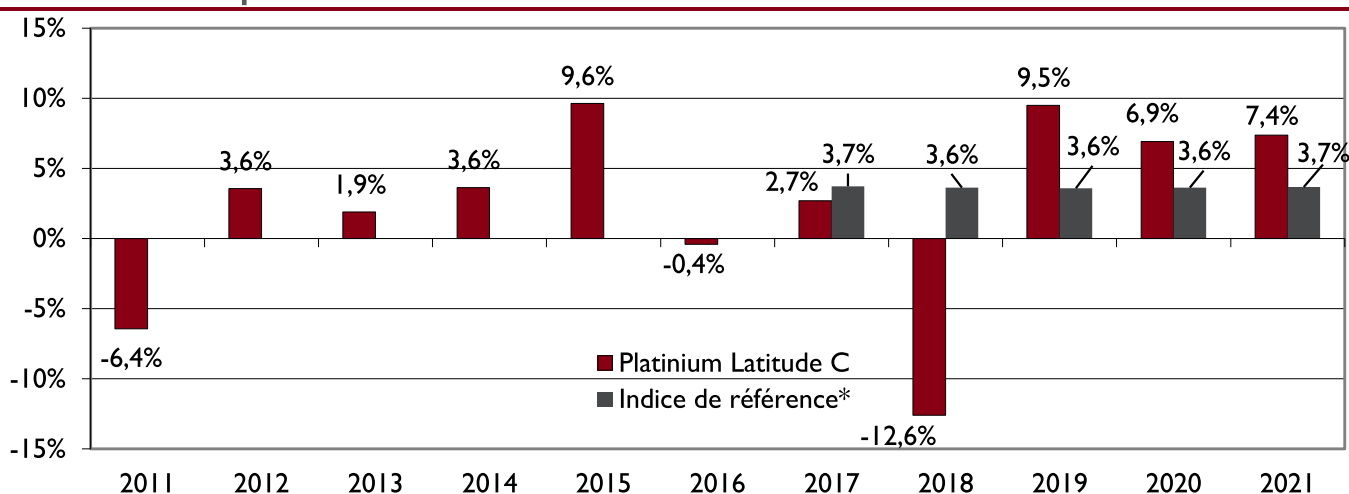
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2,0% TTC	Les frais d'entrée affichés sont des frais maximum. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants	3,24% TTC	Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commissions de surperformance*	0,48% TTC	Une commission de 15% TTC est prélevée sur la surperformance annuelle du fonds par rapport à l'indicateur ESTER capitalisé +4%. 0,48% ont été prélevé sur le dernier exercice.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet <http://www.platinum-gestion.com>.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

► Performances passées



* Indicateur de référence : Eonia Capitalisé +4% jusqu'au 31/12/2021, puis Ester Capitalisé +4%

Date de création du fonds et de la part : 18 mai 1999

Devise de référence : Euro

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés. Avant 2016 le Fonds n'avait pas d'indicateur de référence. Autres changements importants au cours de la période 31/08/2017 : modification du profil rendement/risque. 01/01/2020 : modification de méthode de sélection de titres en incluant des titres vifs actions.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont pas d'actualité.

► Informations pratiques

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

Le dépositaire de l'OPCVM est le Crédit Industriel et Commercial, 6 avenue de Provence, 75009 Paris.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de PLATINIUM GESTION, 6 rue Christophe Colomb, 75008 Paris.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de PLATINIUM GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

PLATINIUM GESTION a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive UCITS V. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette politique sur le site internet de la société : <http://www.platinum-gestion.com>, et sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion.

Cet OPCVM agréé en France est réglementé par l'AMF.

PLATINIUM GESTION est une société de gestion de droit français agréée en France par l'AMF (Autorité des marchés financiers).

Ce Fonds est agréé en France par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). PLATINIUM GESTION est agréée par la France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/02/2022.